

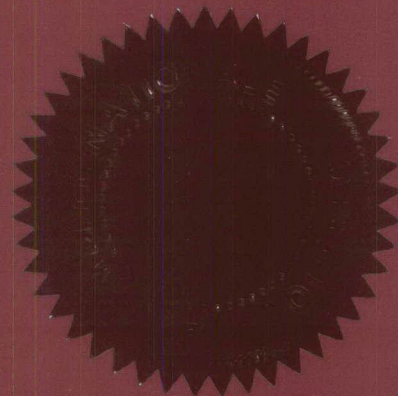
Conseil des aînés

ASSEMBLÉE NATIONALE

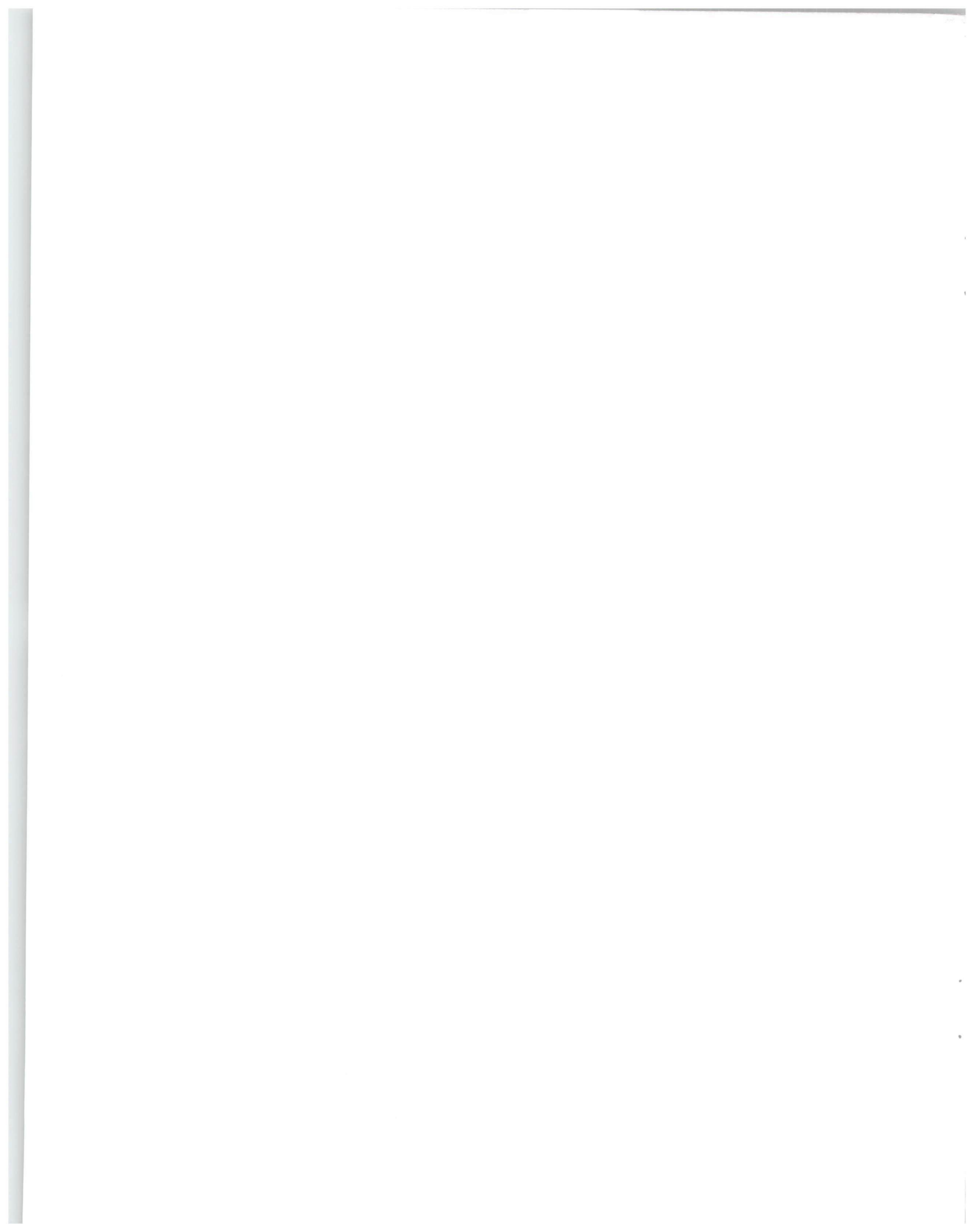
no 593-20061031

RAPPORT ANNUEL

**DE GESTION
2005-2006**



Québec 



Rapport annuel de gestion
2005-2006

Conseil des aînés

Le contenu de ce rapport a été rédigé par le bureau du Conseil des aînés.

Note: Le générique masculin est utilisé dans le seul but d'alléger le texte.

Cette édition a été produite par:
Les Publications du Québec
1500D, rue Jean-Talon Nord
Québec (Québec) G1N 2E5

Conseil des aînés
8^e étage, bureau 810
900, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 2B5

Téléphone: 418 643-0071
Sans frais: 1 877 657-AÎNÉ
Télécopieur: 418 643-1916
Courriel: aines@conseil-des-aines.qc.ca
Internet: www.conseil-des-aines.qc.ca

Dépôt légal – Bibliothèque nationale du Québec, 2006
ISBN: 2-550-48011-2
ISBN: 2-550-48012-0 (pdf)
ISSN: 1201-9461
© Gouvernement du Québec

Monsieur Michel Bissonnet
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement
Québec (Québec) G1A 1A4

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 19 de la Loi sur le Conseil des aînés et à l'article 27 de la Loi sur l'administration publique, j'ai l'honneur de vous présenter le Rapport annuel de gestion du Conseil des aînés pour l'exercice financier qui a pris fin le 31 mars 2006.

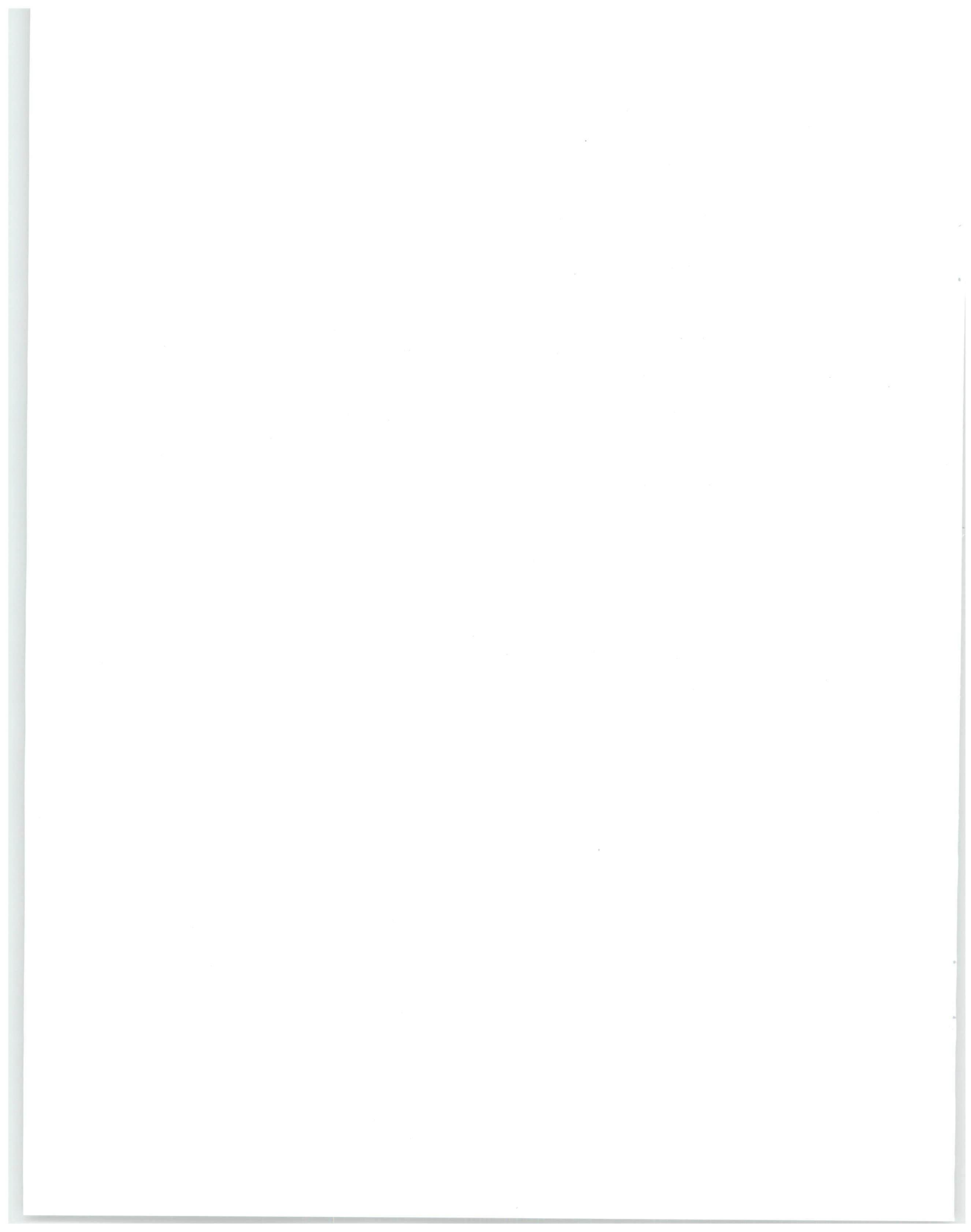
Ce rapport rend compte des activités du Conseil pour l'exercice 2005-2006.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La ministre de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine,

Carole Théberge

Québec, septembre 2006



Madame Carole Théberge
Ministre de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine
425, rue Saint-Amable, 4^e étage
Québec (Québec) G1R 4Z1

Madame la Ministre,

C'est avec plaisir que je vous transmets le Rapport annuel de gestion du Conseil des aînés pour l'année financière qui s'est terminée le 31 mars 2006. Ce rapport annuel de gestion rend compte de l'ensemble des activités du Conseil.

Je vous prie d'agréer, Madame la Ministre, l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le président,

Georges Lalande

Québec, septembre 2006

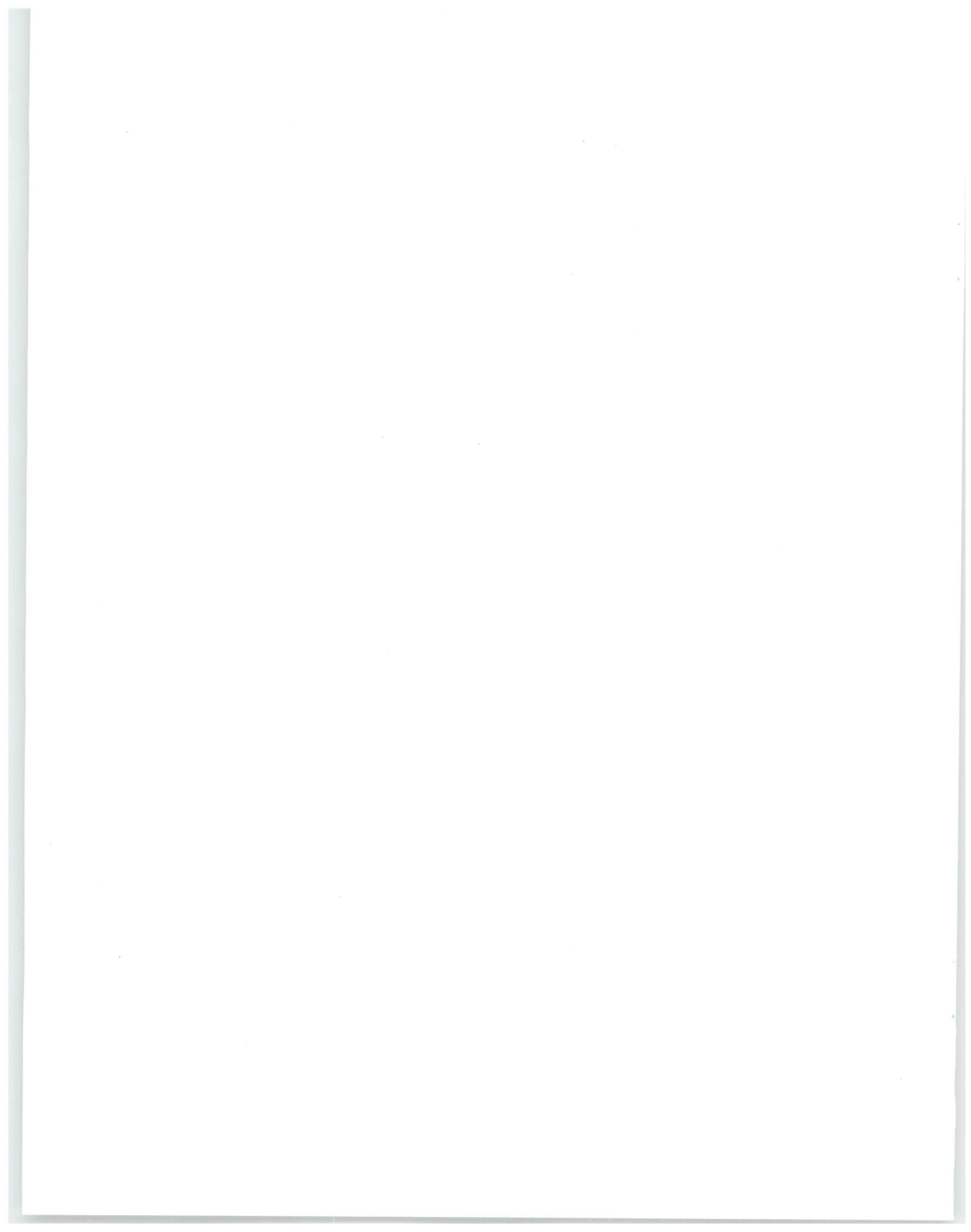
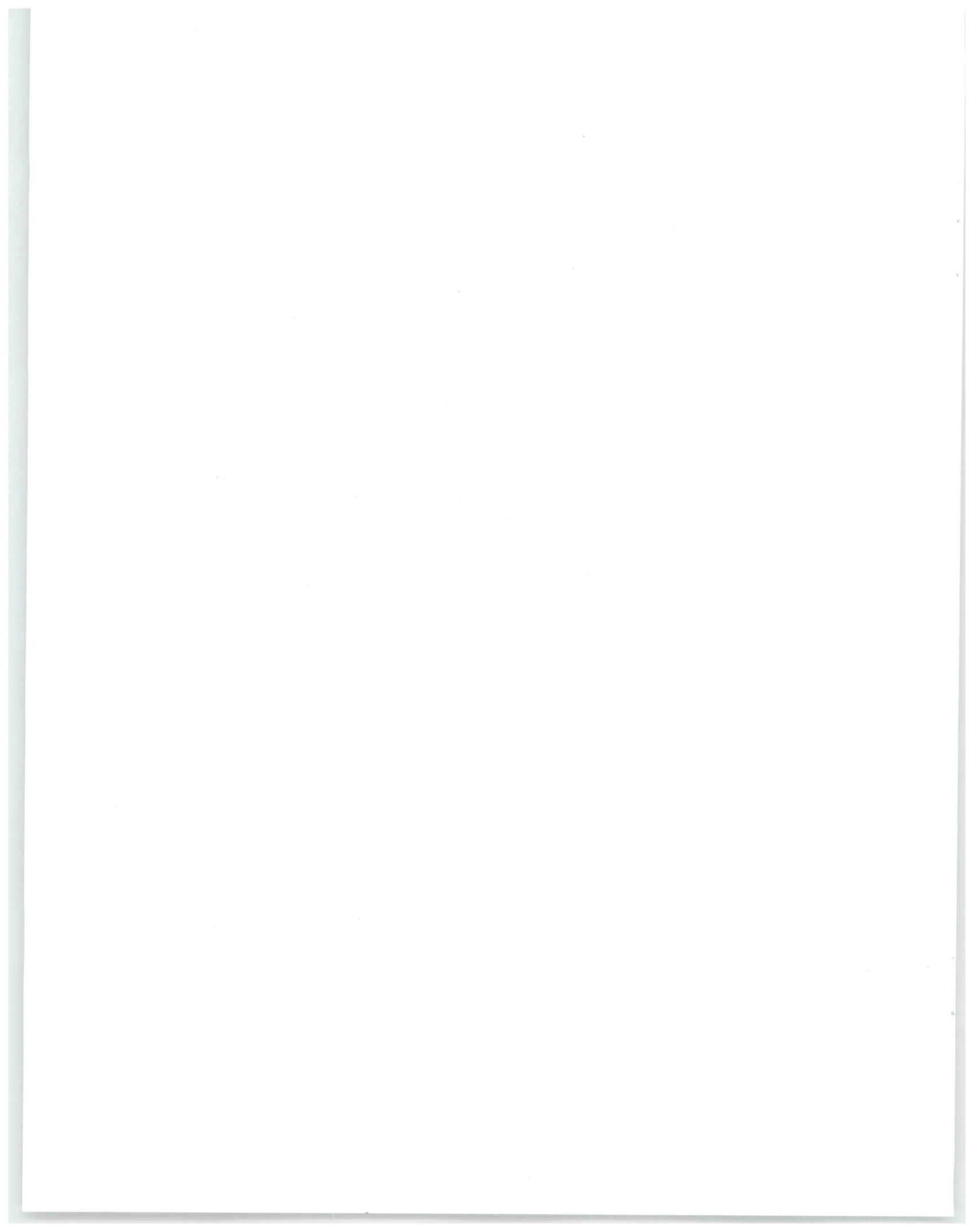


Table des matières

Déclaration du président du Conseil des aînés	IX
Rapport de validation du vérificateur interne	XI
Mot du président du Conseil des aînés	XIII
<hr/>	
Chapitre 1 Le Conseil des aînés	1
Composition du Conseil	1
Philosophie d'action	4
<hr/>	
Chapitre 2 Le suivi de la planification stratégique 2001-2004	5
Faits saillants	5
Orientations et axes d'intervention	5
Orientation 1: Accentuer les moyens de sensibilisation des ministères et des organismes gouvernementaux relativement à l'amélioration de la qualité de vie des aînés par la diffusion des travaux du Conseil des aînés	5
Orientation 2: Intensifier la concertation avec les partenaires	6
Orientation 3: Maximiser le rayonnement du Conseil des aînés	7
<hr/>	
Chapitre 3 L'utilisation des ressources	9
Ressources humaines	9
Ressources budgétaires et financières	9
<hr/>	
Chapitre 4 Les autres exigences	11
<hr/>	
Publications 2005-2006	13



DÉCLARATION DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DES AÎNÉS

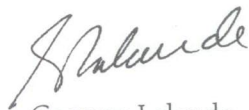
Les résultats et les renseignements contenus dans le présent rapport relevaient de ma responsabilité au 31 mars 2006. Cette responsabilité porte sur l'exactitude et l'intégrité des données ainsi que sur la fiabilité des résultats et des contrôles afférents qui sont présentés au regard des orientations approuvées par le Conseil des aînés.

Le Rapport annuel de gestion 2005-2006 du Conseil des aînés :

- décrit fidèlement la mission et les mandats du Conseil;
- présente les orientations de la planification stratégique 2001-2004 ainsi que les résultats obtenus au cours de l'année 2005-2006;
- couvre l'ensemble des activités du Conseil;
- présente des données exactes et fiables.

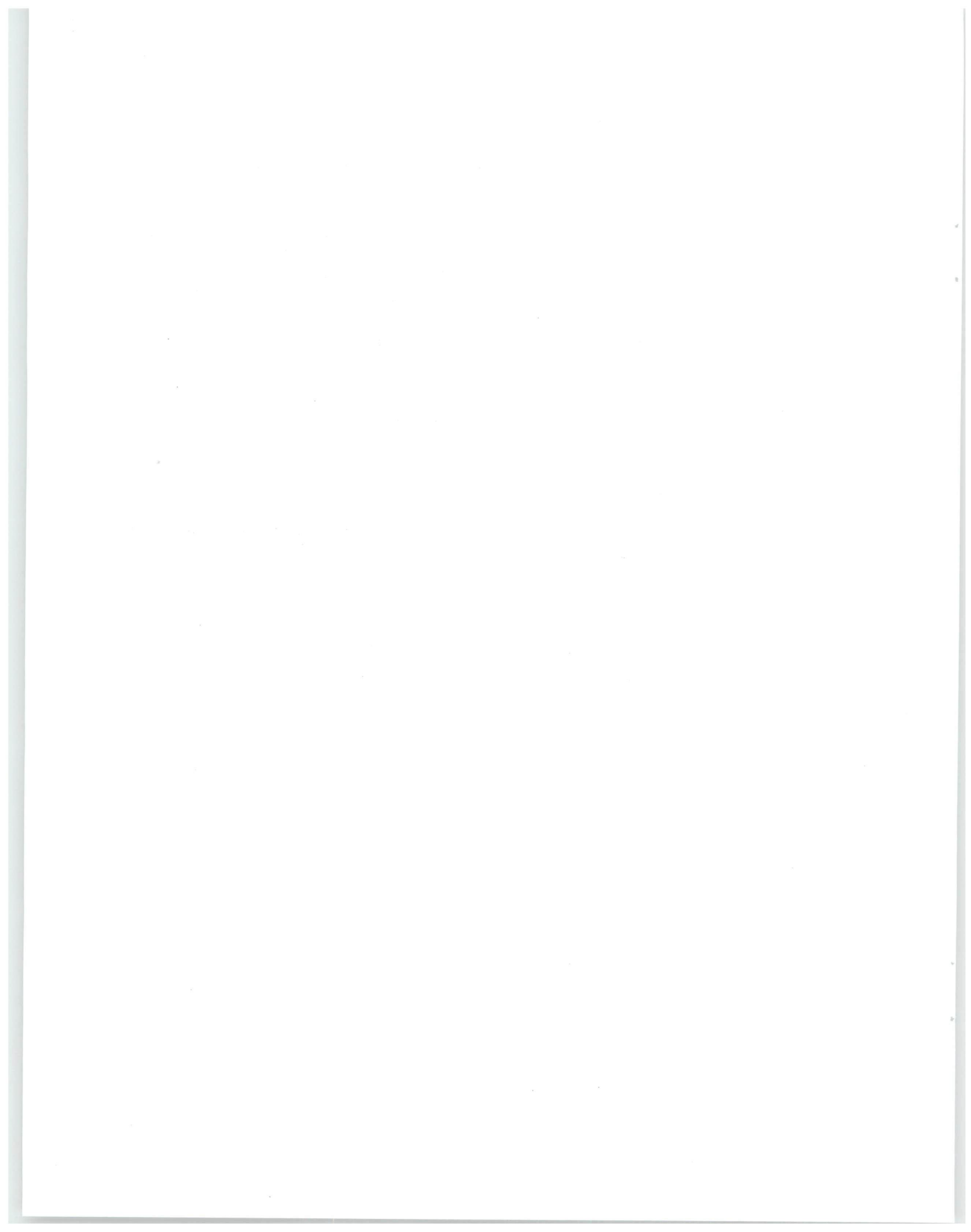
Je déclare que les données contenues dans le présent rapport annuel de gestion ainsi que les contrôles afférents à ces données sont fiables et correspondent à la situation telle qu'elle se présentait au 31 mars 2006.

Le président du Conseil des aînés,



Georges Lalande

Québec, septembre 2006



RAPPORT DE VALIDATION DU VÉRIFICATEUR INTERNE

Monsieur Georges Lalande
Président
Conseil des aînés
900, boul. René-Lévesque Est,
8^e étage, bureau 810
Québec (Québec) G1R 2B5

Monsieur le Président,

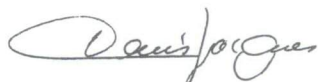
Nous avons procédé à l'examen des résultats au regard des orientations annoncées dans la planification stratégique 2001-2004 et des informations afférentes qui accompagnent ces résultats dans le Rapport annuel de gestion 2005-2006 du Conseil des aînés.

La responsabilité de s'assurer de l'exactitude, de l'intégralité et de la fiabilité des informations divulguées incombe au président du Conseil des aînés. Notre responsabilité consiste à exprimer un avis sur la plausibilité et la cohérence des résultats et des informations afférentes en nous basant sur nos travaux d'examen.

Ces travaux ont consisté essentiellement à obtenir des renseignements et des pièces justificatives, à mettre en œuvre des procédés analytiques et à susciter des discussions portant sur l'information qui nous a été fournie par le Conseil. Ces travaux ont été effectués conformément aux normes professionnelles de l'Institut des vérificateurs internes et s'inspirent de celles qui régissent les missions d'examen de l'Institut canadien des comptables agréés.

Au cours de notre examen, nous n'avons rien relevé qui nous porte à croire que les résultats et les informations au regard des orientations annoncées dans la planification stratégique 2001-2004 et des informations afférentes ne sont pas, à tous égards importants, plausibles et cohérents.

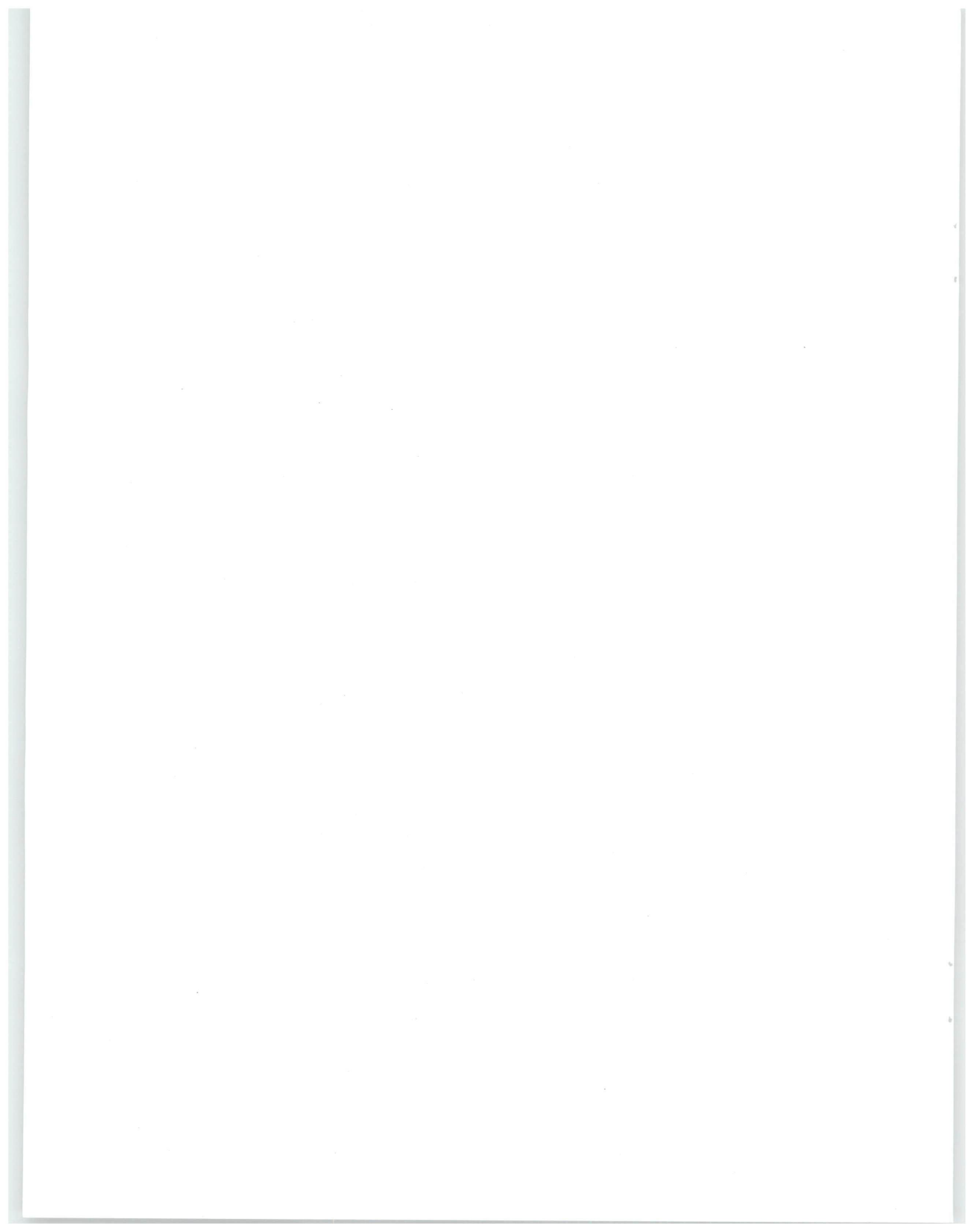
Le vérificateur interne,



Denis Jacques

Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale

Québec, septembre 2006



MOT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DES AÎNÉS

Le Conseil des aînés a fait partie des organismes étudiés cette année par le groupe de travail sur l'examen des organismes du gouvernement. Le groupe de travail a estimé que les enjeux relatifs au Conseil sont toujours au centre des préoccupations et que son mandat, conseiller le gouvernement, demeure pertinent. Par ailleurs, la Commission de la culture a été mandatée pour étudier le *Rapport sur la mise en œuvre de la Loi sur le Conseil des aînés 1999-2004*, déposé en novembre 2004, et recevoir les groupes intéressés par cette question lors d'une commission parlementaire prévue, semble-t-il, pour l'automne 2006.

Au cours de l'année 2005-2006, six nouveaux membres ont été nommés, complétant ainsi les nominations de 2004. C'est donc un conseil entièrement renouvelé qui préside maintenant aux destinées de l'organisme. Une nouvelle planification stratégique pour la période 2005-2010 a été adoptée par les membres et devrait vraisemblablement être rendue publique au cours de la prochaine année, à la suite de son dépôt à l'Assemblée nationale par la ministre responsable du Conseil.

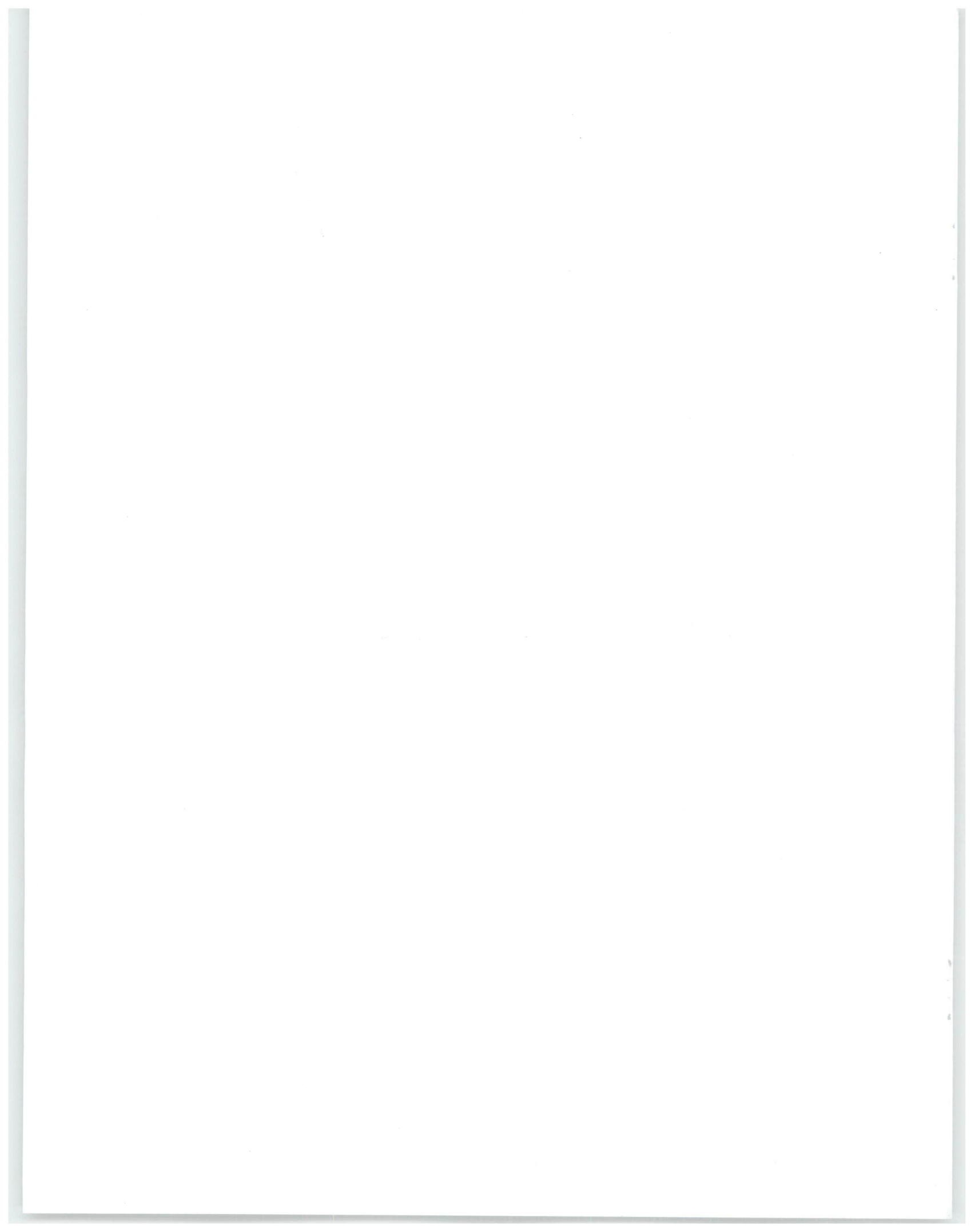
Pour ma part, j'ai déposé au mois de juin le rapport de l'équipe de travail que j'ai présidée, laquelle avait été mise sur pied par la ministre de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine pour effectuer une consultation sur la participation des aînés au développement de la société. Ce rapport, *Une pleine participation des aînés au développement du Québec. Afin de construire un Québec pour tous les âges*, contenait quelque dix-sept recommandations qui ont été transmises au gouvernement.

Par ailleurs, au cours de l'année 2005-2006, le Conseil a poursuivi des actions en lien avec son mandat, telles que des interventions lors de commissions parlementaires, des participations au sein de comités gouvernementaux ou externes, la rédaction de documents d'information à l'intention des aînés et de leurs proches et des activités de concertation avec les associations d'aînés.

Le président,



Georges Lalande



CHAPITRE I

Le conseil des aînés

Le Conseil des aînés a été institué en vertu de l'article 1 de la Loi sur le Conseil des aînés (L.R.Q., c. C-57.01), sanctionnée le 22 décembre 1992. Sa mission est principalement de promouvoir les droits des personnes âgées, leurs intérêts et leur participation à la vie collective ainsi que de conseiller la ministre responsable des aînés sur toute question concernant les personnes âgées, notamment en ce qui a trait à la solidarité entre les générations, à l'ouverture au pluralisme et au rapprochement interculturel.

Composition du Conseil

Le Conseil des aînés est composé de dix-huit membres dont douze ont droit de vote. Les membres du Conseil sont choisis pour leur intérêt envers les personnes âgées et de façon à refléter la composition de la société québécoise. Ils sont nommés par le gouvernement, sur la recommandation de la ministre responsable de l'application de la Loi, après consultation des organismes d'aînés. Les membres du Conseil ayant droit de vote sont nommés pour trois ans. Leur mandat, de même que celui du président, ne peut être renouvelé qu'une seule fois. Le président, pour sa part, est nommé pour un mandat de cinq ans.

Tel que la Loi le prévoit, le sous-ministre de la Santé et des Services sociaux, le sous-ministre de la Justice, le sous-ministre des Transports, le sous-ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale, la sous-ministre de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine et le président de la Société d'habitation du Québec, ou leurs délégués, sont aussi membres du Conseil mais n'ont pas droit de vote.

Au 31 mars 2006, le Conseil se composait des membres suivants :

Georges Lalande (2004-2009)
Président

Maître Georges Lalande a d'abord fait des études en ingénierie, suivies d'études en droit. Il est membre du Barreau du Québec depuis 1974. Après quelques années de travail dans le domaine de l'ingénierie, il commence en 1973 une carrière dans l'administration publique du Québec. Il a occupé de nombreux postes dans la haute fonction publique québécoise à l'intérieur de différents ministères et organismes dont, notamment, le ministère de la Justice, la Société de l'assurance automobile du Québec, le Tribunal d'appel des accidents du travail, le ministère des Transports et la Société des établissements de plein air du Québec. Il a également été député à l'Assemblée nationale entre 1979 et 1981.

Jacques Demers (2004-2007)
Vice-président

De la région de Sherbrooke, monsieur Demers a d'abord poursuivi une carrière dans l'enseignement, au Québec et en Afrique. Par la suite, il a été directeur général de la FADOQ de la région de l'Estrie pendant 23 ans. Aujourd'hui, il continue d'être très impliqué auprès des aînés, souhaitant les amener à demeurer autonomes, actifs et à prendre, dans la société, la place qui leur revient. Il est actuellement président de la FADOQ de la région de l'Estrie.

Maurice Auger (2004-2007)

Natif et résident de la ville de Québec, monsieur Auger a passé la majeure partie de sa vie professionnelle à la Société Radio-Canada, notamment à titre de directeur des ressources humaines. Ses premières implications sociales remontent au début des années 1980, alors qu'il participe à des campagnes de financement et s'engage auprès d'organismes, tels le Club Kinsmen et Centraide. Plus récemment, il s'est impliqué auprès des personnes âgées, notamment par l'intermédiaire d'Entraide Les Saules, à titre de bénévole et de membre du comité de direction.

Gisèle Bolduc (2005-2008)

Madame Bolduc est originaire de la région de la Chaudière-Appalaches. Elle a fait des études en communication et en gestion et travaille actuellement comme directrice des communications dans une institution financière de Lévis.

Sonia Bouladian-Ortchianian (2005-2008)

D'origine arménienne, madame Bouladian-Ortchianian est née au Liban. Après des études artistiques à Paris puis en ex-Union soviétique, elle a fondé les Ballets Libanais à Beyrouth. Installée à Montréal avec son mari et ses trois enfants, elle a été coordonnatrice du YMCA de Saint-Laurent. Par la suite, madame Bouladian-Ortchianian a fondé le Foyer de la danse d'Ahuntsic-Cartierville. Elle dirige toujours cet organisme.

Claude Durand (2004-2007)

Résident de la région de Lanaudière, monsieur Durand a fait carrière au gouvernement fédéral. Depuis plus de 10 ans, il travaille comme consultant fiscal. Ses implications comme bénévole ont débuté à l'époque de ses études universitaires et se continuent depuis, et ce, dans des secteurs très variés. Il est présentement délégué de l'Association nationale des retraités fédéraux, section de Montréal, à la Table des aînées et des aînés de Lanaudière, dont il occupe le poste de secrétaire-trésorier.

Francine Du Sault (2005-2008)

Madame Du Sault a une formation en sciences infirmières. Résidente de la ville de Québec, elle a commencé sa carrière comme institutrice clinique à l'Hôtel-Dieu de Québec. Elle a ensuite été responsable en chirurgie à l'Hôpital Jeffery Hale et est actuellement en poste à la résidence du Faubourg. Madame Du Sault est mariée; elle a trois enfants et quatre

petits-enfants. Elle s'est impliquée comme bénévole, notamment auprès des personnes âgées, des immigrants et à l'Armée du salut.

René-Jean Fournier (2004-2007)

Monsieur Fournier habite la région de la Montérégie, plus précisément à Granby. Il a fait carrière dans l'enseignement, d'abord comme enseignant, puis à la direction d'une école polyvalente. Il a été pendant sept ans président d'une fondation privée qui offre des services aux aînés et des bourses d'études aux jeunes. Il en est maintenant le directeur général. Il est membre du Groupe Actions Solutions Pauvreté de sa ville et siège à la Table des aînés de Granby. De plus, il est le délégué de la Table de la Montérégie au conseil d'administration du CRÉ-Est de la Montérégie.

Diane Goulet (2005-2008)

Madame Goulet a une formation d'infirmière. Elle a occupé de nombreux postes de gestionnaire auprès de personnes âgées. Actuellement, elle est chef d'unité de vie au Centre d'hébergement Vallée-de-la-Lièvre au CSSS de Papineau, dans la région de l'Outaouais.

Margaret C. Kiely (2005-2008)

Professeure émérite de l'Université de Montréal, Margaret C. Kiely, Ph. D., a fait carrière dans l'enseignement et la pratique de la psychologie clinique. Chercheuse reconnue, la professeure Kiely est aussi une pionnière de la psychologie communautaire au Québec et spécialiste dans les domaines de la créativité, du deuil et de l'approche à la mort. Elle est récipiendaire du prix Noël-Mailloux décerné par l'Ordre des psychologues du Québec pour l'excellence de sa carrière; elle a aussi reçu le Prix de la Société canadienne de psychologie pour son travail et son engagement en tant que professeure, directrice de thèse et formatrice en psychologie. Madame Kiely est résidente de Montréal.

Maud Malval Gilles (2004-2007)

Originaire d'Haïti, madame Malval Gilles a fait carrière comme enseignante en Haïti et au Québec. Dans la région de Laval, où elle réside actuellement, elle est impliquée dans des organismes communautaires qui rendent service à des personnes âgées. Elle organise également des activités de rapprochement interculturel et intergénérationnel.

Eddie McGrath (2004-2007)

Originaire du Nouveau-Brunswick, monsieur McGrath habite la région de Laval. Il est retraité du secteur de l'enseignement. Il a toujours été actif bénévolement, plus particulièrement auprès des jeunes. Ainsi, il s'est occupé d'équipes sportives, d'activités parascolaires et de jeunes en difficulté. Aujourd'hui, il s'implique auprès des plus démunis de Laval.

Au 31 mars 2006, les membres d'office étaient représentés par :

Jean-Louis Bazin, ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine;

Nicole Breton, ministère de la Justice;

Francine Cloutier, Société d'habitation du Québec;

Suzanne Gauthier, ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale;

Claude Martin, ministère des Transports;

Jean-Yves Simard, ministère de la Santé et des Services sociaux.

Philosophie d'action

Dans le but de bien exercer son mandat et de tenir compte de la réalité des aînés québécois, le Conseil s'est donné une philosophie d'action qui appuie sa démarche et ses interventions et oriente les recommandations qu'il émet ainsi que les activités qu'il entreprend. Les principes qui le guident sont :

- accorder une place prépondérante aux aînés et aux associations qui les représentent;
- reconnaître le potentiel des personnes âgées, l'utiliser et le mettre en valeur.

Cette philosophie d'action enrichit les principes directeurs qui ont été précédemment adoptés par le Conseil, en les précisant et en les complétant. Dans cette perspective, le Conseil continue de promouvoir une image réaliste du vieillissement, d'encourager l'engagement social des aînés ainsi que leur participation aux centres consultatifs et décisionnels, de promouvoir le respect de leur autonomie et de favoriser le maintien de leur autonomie physique, psychologique, affective et sociale tout en accordant une priorité aux aînés les plus démunis.

Le suivi de la planification stratégique 2001-2004

Faits saillants

Le Conseil a adopté une nouvelle planification stratégique qui devrait être rendue publique au cours de la prochaine année. Les activités de 2005-2006 se sont donc inscrites à l'intérieur des orientations stratégiques 2001-2004. Pendant la dernière année, le Conseil a intensifié ses liens avec les organismes d'aînés par ses actions auprès des Tables régionales de concertation des aînés et de la Conférence des Tables et par la mise sur pied d'une concertation des principales associations d'aînés.

Orientations et axes d'intervention

Orientation 1 : Accentuer les moyens de sensibilisation des ministères et des organismes gouvernementaux relativement à l'amélioration de la qualité de vie des aînés par la diffusion des travaux du Conseil des aînés

Axe d'intervention : *Accroître ses interventions (comités de travail, avis, prises de position, recommandations, etc.)*

Résultats

- Les travaux en vue de la publication du guide pratique *Vivre et vieillir dans sa communauté* sont terminés. Le document, qui a été rendu public le 21 avril 2006 à l'occasion du Salon international du livre de Québec, traite notamment de logement pour les aînés, de transport, de maltraitance à l'endroit des aînés et de droits. De façon générale, il vise à informer les aînés dans une perspective d'amélioration de leur qualité de vie.
- Le Conseil a déposé à la Commission des affaires sociales un mémoire dans le cadre de la consultation sur le document *Garantir l'accès: un défi d'équité, d'efficience et de qualité*. Dans ce mémoire, le Conseil précise qu'il est d'accord avec la poursuite des orientations déjà mises en œuvre par le ministère de la Santé et des Services sociaux, tout en recommandant un meilleur contrôle des dépenses ainsi qu'une révision du panier de services et de la priorisation de ceux-ci. Le Conseil approuve aussi la proposition d'ouverture à l'assurance privée pour des cas électifs, couverts par la garantie d'accès aux services dans le régime public. Il s'interroge toutefois sur la capacité du système de répondre à une demande accrue de performance. Enfin, relativement au financement, le Conseil est favorable aux pistes de réflexion soumise dans le document, dont la mise en place d'un régime d'assurance contre la perte d'autonomie liée au vieillissement.

- Le Conseil a préparé des commentaires et réflexions sur le document de consultation préparatoire aux orientations du MSSS en vue de l'agrément des établissements de santé et de services sociaux au Québec. Il a présenté ses commentaires lors de la consultation qui s'est tenue sur le sujet.
- Le 4 mai, le Conseil a présenté à la Commission des affaires sociales son *Mémoire sur le projet de politique du médicament*, qui avait été adopté par le Conseil en janvier 2005.
- Les travaux de recherche et la rédaction de la 3^e édition du document *La réalité des aînés québécois* sont amorcés.

Orientation 2: Intensifier la concertation avec les partenaires

Axe d'intervention : Augmenter l'implication du Conseil auprès des organismes d'aînés et d'autres partenaires

Résultats

- Le Conseil a collaboré aux travaux des Tables régionales de concertation des aînés. Il a continué d'animer ces Tables et de les soutenir dans leurs actions. Ainsi, il a tenu deux rencontres avec les présidents des Tables, l'une au printemps 2005, l'autre à l'automne 2005. De plus, le Conseil a soutenu les présidents des Tables en leur fournissant de la documentation, en suivant la progression de leurs démarches et en favorisant leurs échanges.
- Le Conseil a amorcé la mise en place d'une concertation des principales associations d'aînés à caractère national au Québec par la constitution du G-8, devenu par la suite le G-10, afin de favoriser l'adoption de positions communes sur certains sujets et, ainsi, d'accroître l'influence des aînés sur le plan politique. Ce regroupement, que le Conseil a réuni deux fois au cours de la présente année, a notamment permis l'adoption d'une résolution unanime sur l'accréditation obligatoire des résidences avec services pour aînés.
- Le Conseil a participé :
 - à la rencontre de transfert pour les projets de recherche financés par différents partenaires gouvernementaux dans le cadre des actions concertées « Vieillesse de la population et ses impacts économiques et sociodémographiques » et « Déterminants de la santé financière à la retraite »;
 - à des rencontres de consultation avec le ministère des Finances sur le crédit d'impôt pour le maintien à domicile d'une personne âgée;
 - au comité de communication et de programme pour la 11^e Conférence internationale sur la mobilité et le transport des personnes âgées ou à mobilité réduite;
 - à l'enquête publique de la coroner Catherine Rudel-Tessier concernant le décès de cinq personnes âgées dans des résidences privées avec services;

- au groupe d'experts mis sur pied par le ministère de la Santé et des Services sociaux afin d'identifier les critères sociosanitaires pour la certification des résidences privées avec services pour aînés;
- à la Table québécoise pour la sécurité routière;
- à la Table de concertation de l'industrie du transport par taxi;
- au comité aviseur provincial du programme Roses-d'Or, sous la responsabilité de la FADOQ - Mouvement des aînés du Québec, ainsi qu'au comité pour la création d'un organisme indépendant de certification des résidences privées avec services pour aînés;
- à un groupe de réflexion sur la place de l'économie sociale dans l'offre de services aux personnes en perte d'autonomie.

Orientation 3: Maximiser le rayonnement du Conseil des aînés

Axe d'intervention : Faire connaître les travaux du Conseil et promouvoir une image valorisante du vieillissement

Résultats

- Deux numéros du *Bulletin du Conseil des aînés* ont été publiés, en juin 2005 et en janvier 2006. Ils ont été diffusés à quelque 3 000 exemplaires.
- Le Conseil a réalisé des activités dans le cadre de la Journée internationale des personnes âgées, le 1^{er} octobre 2005. Ainsi, avec l'appui de diverses associations d'aînés et de Services Québec, près de 3 000 affiches ayant pour thème « Que serait l'arbre sans ses racines » ont été distribuées. La Journée internationale des personnes âgées a aussi été l'occasion pour le Conseil de participer à plusieurs entrevues radiophoniques. Différentes activités en lien avec cette journée ont aussi été organisées par le milieu des aînés.
- Le Conseil a décerné le prix Hommage à une personne âgée, dans le cadre de la Journée internationale des personnes âgées. Les dix-sept Tables régionales de concertation des aînés ont été invitées à soumettre au Conseil le nom d'une personne âgée de leur région qui méritait d'être reconnue pour son implication auprès de ses pairs: de ce nombre, seize ont déposé une candidature. Un comité de sélection a étudié les candidatures reçues pour retenir celle de madame Jacqueline Nadon, soumise par la Table des aînés et des retraités de l'Outaouais, qui a été honorée lors d'une cérémonie au Salon rouge de l'Assemblée nationale, en présence de la ministre de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine, madame Carole Théberge. Une peinture a été remise à madame Nadon. De plus, un cahier Hommage a été élaboré et produit en 500 exemplaires.

- Le Conseil a continué à utiliser les médias afin de promouvoir les aspects positifs du vieillissement et les moyens de bien vieillir. Dans cette perspective, il a émis sept communiqués de presse faisant état de positions ou de réactions. De plus, au cours du présent exercice, de nombreuses rencontres avec des journalistes de la presse écrite (4), de la radio (12) et de la télévision (13) ont été effectuées, permettant ainsi au Conseil de présenter sa mission et ses travaux et de faire connaître la Journée internationale des personnes âgées.
- Le Conseil a effectué des présentations dans divers colloques d'associations d'aînés ou de services destinés aux aînés.

*L'utilisation des ressources**Ressources humaines*

L'effectif du bureau du Conseil des aînés au 31 mars 2006 était le suivant :

- Georges Lalande, président, nommé en novembre 2004 pour un terme de cinq ans;
- Murielle Miller, secrétaire principale;
- Daniel Gagnon, secrétaire général;
- Monique des Rivières, Annie Michaud et Johanne Villeneuve, agentes de recherche et de planification socio-économique.

Le Conseil a encouragé son personnel à participer à des activités de formation afin d'assurer un maintien à jour de ses connaissances. Les membres du personnel ont pris part à de nombreux colloques et conférences. Les sommes consacrées à la formation ne sont plus compilées spécifiquement, car le Conseil a un budget inférieur à 1 000 000 \$.

Ressources budgétaires et financières

Le tableau suivant présente l'utilisation des budgets consentis au Conseil des aînés pour les années 2004-2005 et 2005-2006.

Catégories	Budget ¹	Dépenses ²	Dépenses réelles ³
			2004-2005
			2005-2006
Traitements	517 500 \$	506 300 \$	498 000 \$
Fonctionnement	190 200 \$	189 300 \$	129 000 \$
Transfert	1 000 \$		
Immobilisations			
Total	708 700 \$	695 600 \$	627 000 \$

¹ Comptabilité gouvernementale SYGBEC, juin 2006.

² Comptabilité gouvernementale SYGBEC, juin 2006.

³ Selon les comptes publics 2004-2005. Le Conseil des aînés a été sous la responsabilité du ministre de la Santé et des Services sociaux du 1^{er} avril 2004 au 20 octobre 2004, puis sous celle de la ministre responsable de la Condition des Aînés et déléguée à la Famille du 21 octobre 2004 au 31 mars 2005.

1870

1871

1872

1873

1874

1875

1876

1877

1878

1879

1880

1881

1882

1883

1884

1885

1886

1887

1888

1889

CHAPITRE 4

Les autres exigences

Le Conseil des aînés continue de se conformer aux exigences entourant la modernisation de la fonction publique et de sa gestion.

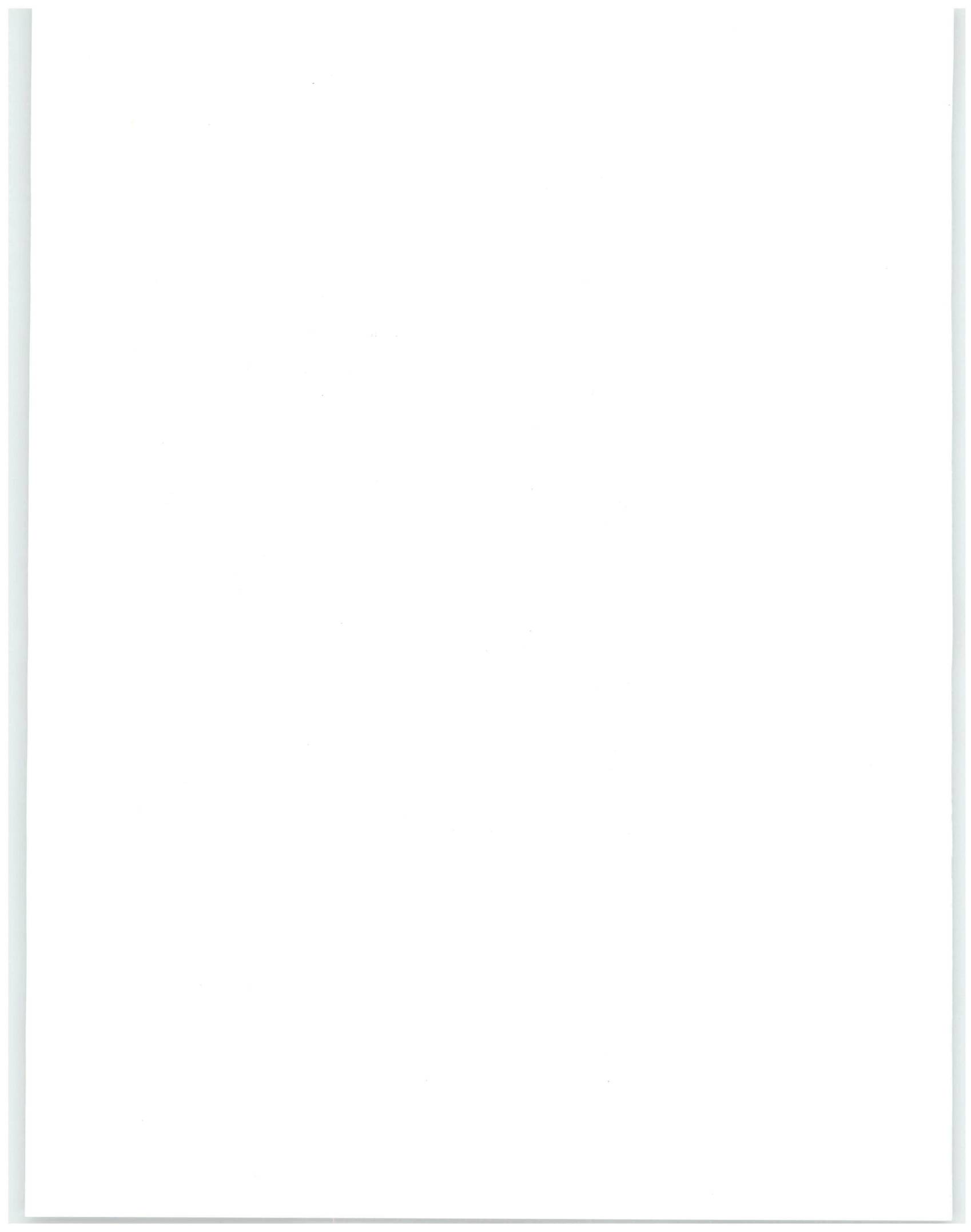
Le Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics, proposé par le gouvernement, a été adopté par résolution lors d'une réunion des membres du Conseil tenue en novembre 2001. Aucun manquement à ce règlement n'a été signalé.

Relativement au programme d'accès à l'égalité, à la politique concernant la santé des personnes au travail et aux moyens pris pour l'actualiser, il convient d'indiquer que ces questions sont demeurées sous la responsabilité du ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine, avec lequel le Conseil a eu des ententes de services administratifs au cours de l'année 2005-2006.

Le Conseil s'assure que ses publications sont conformes aux exigences gouvernementales relatives à la qualité de la langue française. Il en est également ainsi du contenu de son site Internet, de ses communiqués et de ses messages téléphoniques par boîte vocale.

En ce qui concerne la protection des renseignements personnels, le Conseil, n'offrant pas de services directs à la population et n'utilisant pas de fichiers contenant des renseignements personnels, n'a pas eu à élaborer de procédures particulières à cet égard. Le Conseil n'a pas non plus eu à répondre à des demandes en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels. Signalons cependant que le Conseil est conscient de ces éléments et les prend en considération.

Enfin, il convient de souligner que le Conseil des aînés n'a pas fait l'objet de recommandation de la part du Vérificateur général depuis l'année 2001-2002.



Publications 2005-2006

Mémoire

Mémoire sur la consultation « Garantir l'accès : un défi d'équité, d'efficience et de qualité », mars 2006, 14 p.

Bulletins

Bulletin du Conseil des aînés, vol. 4, n° 1, juin 2005, 16 p.

Bulletin du Conseil des aînés, vol. 4, n° 2, janvier 2006, 16 p.

Autre

Vivre et vieillir dans sa communauté, guide pratique, Les publications du Québec, Québec, 2006, 112 p. (non disponible sur Internet)

À l'exception du document précédent, les publications sont disponibles sur le site Internet du Conseil des aînés à l'adresse www.conseil-des-aines.qc.ca.

